Le principe de la séparation des pouvoirs est-il d'actualité ?

Par **Delmal**, le **14/11/2014** à **17:43**

Bonsoir,

Je suis en première année de droit, et j'ai une dissertation concernant le sujet " Le principe de la séparation des pouvoir est-il selon vous toujours d'actualité ? "

Premièrement, j'ai basé ma problématique en disant " La séparation des pouvoirs est-elle toujours un principe en application ? "

Concernant mon plan (Chose dont j'ai toujours du mal à bâtir, je me suis plonger dans mes livres de droit constitutionnel et j'ai tenter de faire un panache des cours). J'aurais besoin d'un avis, cela me permettra d'avancer dans mon travail..

I- Le principe de la séparation des pouvoirs dans un régime présidentiel.
A- La pérennité de la protection du citoyen depuis 1946.
B- Les limites du principe de la séparation des pouvoirs.

II- Les formes moderne de la séparation des pouvoirs.
A- L'évolution dans les états centrales et fédérales.
B- L'extension des divers pouvoirs et fonctions en France.

Cordialement, Margot.

Par **bulle**, le **15/11/2014** à **09:10**

Bonjour,

A première vu, votre plan ne répond pas à votre problématique, il faut faire attention à ne pas juste recaser des éléments de cours mais à répondre vraiment à la question qui vous est posée.

Au risque de me répéter sur le forum, un sujet sous forme de question appelle une réponse en:
I/ Oui/non
II/Mais...

Par **Delmal**, le **15/11/2014** à **10:15**

Bonjour,

Tout d'abord merci de votre réponse, ensuite je refais mon plan selon votre conseil.

I - Oui, le principe de séparation des pouvoirs est toujours d'actualité.
A- Pérenite de la protection du citoyens depuis 1946.
B- Extension des pouvoirs et fonction en France.
C- Evolution dans les états centrales et ou fedérale.

II - Mais ce principe connais des limites dans le séparation des pouvoirs.
A- Limites du principes quand t'a la classification des régimes.
B- La séparation des pouvoirs, une condition nécessaire mais pas suffisante à la protection des libertés.
C- Le principe de séparation des pouvoirs contraire au principe d'indivisibilité.

Par **bulle**, le **15/11/2014** à **10:26**

C'est mieux mais vos titres ne doivent pas comprendre le "oui" et le "mais"

Par **Delmal**, le **15/11/2014** à **10:34**

D'accord, merci beaucoup :).

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés